ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

Pôle vie de l'élève et des établissements
Cheffe de pôle
Selena PELLETIER

Affaire suivie par :
Cécile PUPILLE
Cheffe du bureau scolarité
Tél : 03 86 72 20 13
Mél : pv2e189@ac-dijon.fr

12 bis, Boulevard Gallieni
BP 66
89011 Auxerre cedex

ANNEXE 2
Note aux responsables de l'élève

NOTE AUX RESPONSABLES DE L'ELEVE
Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème dans un collège public - VOLET 2

Dans le cadre de la procédure informatisée d'affectation en classe de 6ème « AFFELNET 6ème », vous avez confirmé les données administratives (identité, adresse) relatives à votre enfant dans le volet 1 de la fiche de liaison, qui vous a été transmise précédemment.

Il convient maintenant de formuler votre vœu de scolarisation dans le volet 2 qui vient de vous être transmise.

Cette fiche est à remettre à l'école complétée et signée.

CADRE A et B : les champs sont pré-remplis en fonction des informations que vous avez portées au volet 1. Le collège de secteur de votre enfant est déterminé par son lieu de résidence au 1er septembre 2025.

CADRE C : cocher « OUI » uniquement si l'inscription est prévue dans le collège indiqué en B. Sinon cocher « NON ».

CADRE D : ne pas remplir

CADRE E : la case « LV1 obligatoire » doit être complétée : anglais pour tous les élèves de l'Yonne. La case « LV facultative » est à compléter si vous faites le choix d'une bilangue existante dans le collège de secteur. Une demande d'enseignement bilangue dans un collège autre que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du motif 6. « parcours scolaire particulier ».

CADRE F : une demande de dérogation doit être formulée pour toute demande de collège public autre que le collège de secteur (hors orientation SEGPA ou ULIS). Une demande d'affectation en classe horaires aménagés musicales, en section sportive dans un autre collège que le collège de secteur doit faire l'objet d'une demande de dérogation au titre du motif 6. « parcours scolaire particulier »

CADRE G : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la CDO. (La sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE H : cochez « OUI » uniquement si un dossier est déposé auprès de la MDPH. (La sectorisation ne s'applique pas à cette demande d'orientation, la saisie d'une demande de dérogation est inutile (le cadre F du volet 2 n'est pas à compléter).

CADRE I : ne pas oublier de signer. La signature des deux responsables est souhaitable. Pour les demandes d'orientation en SEGPA ou en ULIS, la signature des deux responsables est obligatoire.

Demande d'assouplissement à la carte scolaire (dérogation)
Liste des motifs
Classés par ordre de priorité (sous réserve de la capacité d'accueil du collège demandé)

Motif de la demande de dérogation	Pièces justificatives A joindre obligatoirement à cette demande
1 - Elève souffrant d'un handicap	**Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** / justificatifs médicaux sous pli cacheté
2 - Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	**Certificat médical** du médecin scolaire ou du médecin traitant ou spécialiste sous pli cacheté
3 - Elève boursier social ou susceptible de le devenir	**Copie du dernier avis d'imposition** *A noter : l'attribution de la bourse relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier que vous déposerez à la prochaine rentrée scolaire*
4 - Elève dont un frère ou une sœur est ou sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2025	**Certificat de scolarité** du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2024/2025 dans le collège sollicité
5 - Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	**Courrier de la famille expliquant les distances entre le domicile de l'élève et les deux collèges** (secteur et collège demandé**)** à partir du site de référence : «Googlemap » ou équivalent sur la base des parcours les plus courts
6 - Elève suivant un parcours scolaire particulier	**A noter :** Pour une demande de CHAM ou une section sportive, le recrutement s'effectue après évaluation lors d'un entretien au collège. **Un courrier spécifique** est demandé pour une demande bilangue
7 – Autres motifs	**Courrier argumenté** de la famille exposant le motif de la demande *Ces situations relèvent de cas exceptionnels*

Sections sportives :

- La Chènevière des arbres à Ancy le Franc : badminton
- Albert Camus à Auxerre : football (mixte)
- Paul Bert à Auxerre : football (mixte), natation et canoë kayak
- Parc des chaumes à Avallon : Activités physiques de plein air (VTT)
- Champs Plaisants à Sens : gymnastique – natation
- Stéphane Mallarmé à Sens : football (mixte) - volleyball (féminin)
- Restif de la Bretonne à Pont-sur-Yonne : karaté
- Abel Minard à Tonnerre : football (mixte) - natation
- Demandes d'ouvertures pour la rentrée 2025 :
    - Montpezat à Sens : Basket Ball (mixte)
    - André Malraux à Paron : Athlétisme